



Bienvenue sous le soleil de



Environnement

Notre établissement porte beaucoup d'attention aux pratiques respectueuses de l'environnement qu'il a mises en place et qu'il s'engage à poursuivre :

- Tri sélectif
- Réduction à la source
- Utilisation d'électricité verte
- Production d'eau chaude par panneaux solaires pour les sanitaires
- Non utilisation de produits toxiques
- Suivi des consommations
- Économie d'eau et d'énergie
- Équipements écoénergétiques
- Achat des produits d'entretien écolabellisés
- Information et sensibilisation des vacanciers et du personnel
- Connaissance de l'environnement local
- Respect de la nature et du paysage
- Respect des non-fumeurs
- Lutte contre les nuisances sonores
- Intégration architecturale et paysagère
- Mise en valeur des produits locaux
- Éducation et sensibilisation des enfants à l'environnement.

Éducation à l'environnement

- **Des employés** : sensibilisation au choix des fournisseurs, à la composition des produits, aux économies d'énergie.
- **Des enfants** : atelier éducatif autour de la ferme et du potager...
- **Des adultes** : nous vous rappelons quelques règles à respecter dans les sanitaires individuels et collectifs :
 - Penser à éteindre la lumière
 - Avoir un usage raisonné de l'eau (douche/robinet)
 - Penser à fermer les portes et les fenêtres lors de l'utilisation du chauffage
 - Ne pas jeter dans les toilettes : lingettes, serviettes hygiéniques, tampons, ect. Ceux-ci, même biodégradables, bouchent les canalisations.

Pollutions sonores

Dans un environnement naturaliste, l'absence de bruit est une évidence. Voici quelques exemples : Soyez attentifs au volume de votre radio ou télévision, au claquement de portières, de ne faire fonctionner vos climatiseurs que pendant la sieste (de 14h à 16h) ou la nuit, d'inciter vos enfants le matin à se rendre sur le parc de loisirs pour ne pas réveiller tout le monde, de rester discret lors de l'utilisation de votre téléphone portable et de l'éteindre pendant les spectacles. D'une manière générale, de considérer le domaine comme un espace de calme et de repos. Dans ce contexte, le parc de loisirs est à votre disposition pour les activités et les jeux. De notre côté, nous nous engageons à finir nos animations nocturnes à 23h sauf lors de festivités particulières (ex : 21/06, 14/07, 21/07 et 15/08).

Respect des autres, qualité de vie

- **Fumeurs** : vous êtes dans un environnement forestier extrêmement vulnérable au feu, veillez à jeter vos mégots dans les cendriers et non pas au sol.
 - **Papiers** : plus ils sont petits, plus ils sont nombreux. Merci de jeter les emballages de chewing-gum, de bonbons ou autres dans les poubelles.
 - **Locaux poubelles** : les déchets sont triés et pour cela plusieurs containers sont à votre disposition (verre, papier, emballage, etc.), à côté de l'entrée B1 et sur le parking B2. Pour ne pas gêner le repos des vacanciers, les objets en verre devront être jetés après 9h30 et avant 20h. Veuillez les déposer délicatement et non pas les jeter par-dessus bord dans des containers qui ne sont pas déjà remplis. Ces locaux sont nettoyés quotidiennement, nous vous remercions de respecter le travail de notre équipe pour votre bien-être et le leur. Respecter ce lieu est aussi le reflet du comportement d'un bon citoyen.
- Un composteur est à votre disposition à la ferme à côté du potager, n'y jeter pas les sacs plastiques contenant vos épiluchures. Nous vous rappelons que les petites poubelles installées sur le domaine et dans les sanitaires sont exclusivement destinées aux petits déchets, en aucun cas, vous ne devez y déposer vos ordures ménagères.



Sécurité et règlement



Prévention contre l'incendie

- Attention aux bougies dans les tentes et à l'extérieur, aux camping-gaz et aux mégots de cigarette. Ne laissez pas les enfants jouer avec le feu...
- En dehors du barbecue collectif, ne sont autorisés que les barbecues à gaz ou électriques. Dans des périodes de forte sécheresse associée à du vent, nous pourrions fermer à titre préventif le barbecue collectif.

Consignes en cas d'incendie

- En cas d'incendie, surtout ne paniquez pas et prévenez immédiatement la réception au **00 33 (0)4 90 65 60 18**, ou entre 18h et 8h30 le gardien au **00 33 (0)4 90 65 99 50**.
- Prenez connaissance dans le calme des consignes de sécurité et d'évacuation qui sont affichées sur chacun des panneaux d'informations et dans les commerces.
- Au signal sonore, rendez-vous au point de rassemblement.
- Ne prenez en aucun cas votre véhicule, cela pourrait bloquer l'accès aux pompiers.
- Si vous savez vous servir des extincteurs et des lances à incendie, mettez-vous à la disposition des équipes.

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15 - POLICE SECOURS : 17 - POMPIERS : 18 ou 112



Consignes en cas de pluie et inondation

- Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels.



- Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements.
- Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables.
- Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sous les ponts.
- Je ne sors pas. Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter les risques de foudre.

- Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage.
- Je ne m'engage ni en voiture ni à pied : pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour porter une voiture.
- Je ne vais pas chercher mes enfants au Mini Club, ils sont en sécurité.



Le Domaine naturiste de Bélézy est un Centre privé gymnique de Plein Air, d'une capacité de 320 emplacements. Dès son entrée dans le domaine, tout vacancier ou visiteur se doit d'accepter les dispositions du présent règlement et s'engage à s'y conformer.

1 . Admission sur le terrain

Chaque client présent sur le domaine est tenu de porter un bracelet comme preuve d'un accès valide. Le port de ce bracelet est obligatoire. Il sera mis au poignet au moment de la validation du badge d'entrée à la réception. Ceci implique que chaque personne doit se présenter à la réception. En l'absence de ce bracelet, l'accès au domaine sera refusé, vous devrez vous présenter à la réception afin de régulariser votre présence sur le domaine. L'accès sur le terrain est rigoureusement réservé aux personnes naturistes. Seule la direction peut autoriser certaines personnes extérieures à circuler sur le Domaine pour raisons de service.

2 . Comportement

La NUDITÉ INTÉGRALE est OBLIGATOIRE dès l'entrée des piscines lorsque le temps le permet ; elle n'est pas admise sur la route communale et sur les parkings extérieurs. Aidez-nous à nous faire accepter et reconnaître, respectez ceux qui n'apprécient pas la nudité sur la voie publique. Tout réfractaire s'expose à devoir quitter les lieux sans aucun recours. La nudité est interdite au Cargo et lors des soirées dansantes.

3 . Alcool et stupéfiants

Toute consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite dans l'enceinte du domaine. Cependant, consommer de l'alcool est toléré dans les espaces privatifs : emplacements, hébergements tant que ce n'est pas abusif et que cela ne nuit pas à autrui, ainsi qu'au restaurant lorsqu'il est ouvert. L'état d'ébriété sur le domaine est répréhensible. Tout contrevenant s'expose à une expulsion du domaine. Si le contrevenant est un mineur, il sera remis à ses parents et c'est la famille qui encourt l'expulsion.

4 . Environnement

Il est interdit de couper les arbres, les branches et les fleurs, de déraciner les plantes et les massifs. Toute dégradation de la végétation ou du matériel (clôtures, installations diverses) sera mise à la charge de son auteur, avec préjudice d'expulsion qui pourra être décidée en certains cas.

5 . Voitures

Pensez aux enfants et à la poussière, roulez doucement ! Respectez strictement les instructions concernant les sens interdits, la limitation de vitesse à 5 km/h, les parkings et la non-circulation des voitures à l'intérieur du Domaine. De juin à septembre, les voitures ne doivent pas stationner à l'intérieur du Domaine; les véhicules ne sont autorisés à y pénétrer que pour amener ou retirer une tente ou une caravane pendant les deux heures qui suivent l'arrivée ou qui précèdent le départ. Nous vous demandons de ne pas garer vos véhicules sur les emplacements de camping libres. Pour la sécurité des enfants, le respect de l'environnement, de la faune et de la flore et la tranquillité de tous, toutes les voitures

Sécurité et règlement



sans exception, devront être garées sur les parkings extérieurs ou réservés.

6 . Voitures électriques

Il est strictement interdit de charger sa voiture électrique depuis les hébergements ou sur les emplacements de camping à cause de risque d'incendie élevé. Vous pouvez le faire aux bornes de recharge prévues à cet effet à la réception. Toute charge constatée malgré l'interdiction sera sanctionnée par la direction.

6 . Vélos, trottinettes...

L'utilisation de ces véhicules est uniquement autorisée sur les allées et sur le parc de loisirs, mais en aucun cas dans les sanitaires, à la piscine, au restaurant ou devant le Mas et doivent respecter la limitation de vitesse à 5 km/h.

7 . Radio & bruits divers

De 23h à 7h du matin, le silence est de rigueur sur les emplacements. Quelques dérogations peuvent être accordées par la Direction à l'occasion de certaines manifestations exceptionnelles (14 & 21 juillet, 15 août). Si vous rentrez tard le soir, pensez aux autres : conversations à voix haute et claquements de portières gênent ceux qui dorment.

8 . Photographies & Vidéos

Il est expressément défendu de photographier ou de filmer un groupe ou une personne sans en avoir reçu l'autorisation. La Direction se réserve le droit de conserver les images/films en cas de conflit.

9 . Animaux

Les animaux sont acceptés en supplément, tenus en laisse et vaccinés. Les chiens de 1re et 2e catégories sont interdits.

10 . Sièges

Par mesure d'hygiène et pour le respect de la nudité de chacun, merci de vous munir d'une serviette pour vous asseoir sur les chaises et les bancs. Après utilisation, nous vous sommes reconnaissants de les remettre à leur place.

11 . Transats

Des transats sont à votre disposition autour des piscines et ne peuvent être réservées à l'avance. Si elles ne sont pas occupées pendant 15 min, vous pouvez en disposer. Par mesure d'hygiène, protégez-les d'une serviette.

12 . Pour la tranquillité de tous

Le Domaine de Bélézy est un lieu de calme et de repos; les jeux de

ballon, le vélo, la pétanque doivent impérativement être organisés sur le parc de loisirs et sont interdits ailleurs.

13 . Blocs sanitaires

Notre équipe de Maîtresses de Maison est chargée de leur nettoyage plusieurs fois par jour. Ayez l'obligeance d'évacuer l'eau et le sable après votre passage, de rincer éviers, douches et lavabos, de jeter vos déchets alimentaires uniquement dans les poubelles prévues à cet effet et non pas dans celles des blocs sanitaires. Merci de respecter également le bon usage du mobilier : bacs à vaisselle, baignoires bébés, etc.

14 . Poubelles - Verre & Papiers

Des locaux à poubelles et des containers de tri (verre, papier...) sont à votre disposition sur le Domaine, sur les parkings B1 et B2. Vous pouvez déposer vos piles usagées dans un collecteur à la réception et pour vos déchets de cuisine, un composteur est disponible à côté de la ferme. N'oubliez pas que recyclage, écologie et naturisme sont des notions à rapprocher !

Les poubelles en bois disposées sur le Parc de Loisirs sont réservées aux petits déchets et ne doivent en aucun cas servir aux ordures domestiques.

- Papiers : plus ils sont petits, plus ils sont nombreux : apprenez à vos enfants à jeter les emballages de chewing-gum et autres dans les poubelles.
- Mégots : non-biodégradables et polluants, à écraser dans les cendriers.

15 . Piercings

Nous demandons aux personnes possédant des piercings sur les parties intimes, de s'en démunir le temps de leur séjour à Bélézy. Les règles de vie naturistes excluent toute équivoque ou toute forme d'exhibitionnisme ou de provocation.

16 . Vols - Sinistres

La Direction décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres, dont les usagers pourraient être victimes sur le terrain. Tout vol ou délit entraîne son auteur à une expulsion immédiate, des poursuites judiciaires pouvant être engagées.

17 . Notre médiateur

Association des Médiateurs Européens
AME CONSO 11 place Dauphine 75001 PARIS
www.mediationconso-ame.com
Tél. 09 53 01 02 69

Les jeunes

- Nudité : La nudité est la base de la vie naturiste. **Aucune exception ne sera acceptée à la piscine.** Toutefois, une serviette ou un paréo seront tolérés sur le parc de loisirs dans la journée.
- Attitude : Lors des animations spécifiques organisées pour les jeunes et encadrées par l'équipe de Bélézy, nous serons extrêmement attentifs à :
 - Consommation d'alcool : le cargo ne vend pas de boissons alcoolisées et nous n'acceptons pas la consommation d'alcools apportés par les jeunes (voir § n°3 du règlement).
 - Retour d'activités : la vie " décalée " des jeunes est tout à fait comprise sous réserve du respect des béléziens qui dorment !

L' équipe de Bélézy est très heureuse d'accueillir et d'organiser des activités spécifiques pour les jeunes béléziens, prouvant ainsi que le naturisme reste une pratique contemporaine.



Naturisme à Bélézy

"Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature caractérisée par une pratique de la nudité en commun qui a pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect d'autrui et celui de l'environnement".

1. Clé de voûte du naturisme, la nudité est un choix de comportement à temps plein auquel s'engage tout Bélézien conformément à la définition adoptée au congrès de la Fédération Naturiste Internationale (INF-FNI) de 1974, et officialisée depuis lors.
2. Décider de vivre dans le domaine naturiste de Bélézy, c'est donc s'engager à pratiquer cette nudité et à la faire pratiquer par ceux qui dépendent de soi (famille, invités sous la responsabilité de l'adhérent ou du vacancier).
3. Aucune restriction autre que les conditions climatiques ou une impossibilité matérielle ou physique exceptionnelle et provisoire ne doit être admise.
4. Il va de soi que cette pratique constante de la nudité est indissociable de toutes les retombées bénéfiques que l'on peut en attendre :
 - respect de soi, respect des autres par absence de toute provocation. Le naturisme visant à la simplicité en toute pudeur et non à l'exhibitionnisme.
 - respect de l'environnement et des lieux par la bonne tenue, l'entraide, l'attention aux autres et la propreté.
5. Il appartient au Domaine d'accueil d'organiser cette pratique et de la faire respecter, aidé dans cette perspective par le Club Naturiste de Bélézy Provence (CNBP), représentant tous les Béléziens. Tout groupe ou individu ne respectant pas ce mode de vie ou le règlement intérieur du Domaine devra quitter immédiatement les lieux.

*Le Domaine de Bélézy en association
avec le CNBP, Club Naturiste de Bélézy Provence
et l'ASL, Association Syndicale Libre les Hauts de Bélézy*



Domaine de Bélézy
132 chemin de Maraval 84410 Bedoin - France
Tél. 00 33 (0)4 90 65 60 18 - Email : belezy@libranoo.com
libranoo.com/camping-vauclose/le-domaine-de-belezy - www.belezy.com
Facebook : Bélézy Provence